

COMMUNE DE PREMILLIEU

Fiche d'émargement pour la réunion du conseil municipal du :

11 FEVRIER 2022.

PRESENTS :



PASCAL TORRION ..... 

ALAIN DUGENY ..... 

VALERIE BELISSANT ..... 

PATRICK ROCHON-VOLLET ..... *Excusé*

FREDERIC CUSIN ..... 

JEAN-JACQUES FEVRE ..... 

\*\*\*\*\*

## COMMUNE DE PREMILLIEU

# PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2022.

**Présents** : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1<sup>er</sup> adjoint, Valérie BELISSANT 2<sup>nd</sup>e adjointe, Jean-Jacques FEVRE, Frédéric CUSIN,  
**Excusé** : Patrick ROCHON-VOLLET

Secrétaire de Séance : Valérie BELISSANT

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur présence.

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10/12/2021.

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

### 1/ Cession de l'ancien photocopieur :

Suite au changement du photocopieur le Maire propose d'envisager la cession de l'ancien, pour la somme de 500 €. Cette somme ferait l'objet d'un don au CCAS,

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette résolution à l'unanimité des présents et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

### 2/ Demande de subvention pour la réfection du toit du four de TARD.

Il est obligatoire de faire une demande de subvention par projet (DETR). Donc nous sommes amenés à refaire une demande spécifique pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette résolution à l'unanimité des présents et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

### 3/ Télétransmission des commandes publiques via l'application « @CTES » :

Conformément à la circulaire du 10/12/21 de madame la Préfète de l'Ain, les communes ayant nécessité de passer un ou des marchés publics devront impérativement les transmettre via cette nouvelle application. Même si notre commune ne sera pas forcément concernée par une ouverture de commande publique, le Maire propose que nous délibérions sur le choix de signer la convention nécessaire, ce qui nous faciliterait la tâche en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette résolution à l'unanimité des présents et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

**PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
11 février 2022.**

**4/ Décision de remplacement du véhicule communal :**

La question est posée d'envisager un remplacement de notre ensemble « véhicule - remorque » par un petit camion-benne. Après discussion, il apparaît que cette solution présenterait plus d'inconvénients que d'avantages (maniabilité pour l'ensemble des conseillers, coût d'entretien etc.) Le conseil décide de ne pas donner suite.

**5/ Décision d'autoriser le Maire à faire effectuer, à sa seule demande, des heures complémentaires -voire supplémentaires- à la secrétaire :**

Le Maire, explique la surcharge, ponctuelle, de travail pour la secrétaire, dans au moins les trois situations suivantes : élaboration des budgets, mises à jour périodiques de notre site Internet et réalisation du bulletin municipal, (ou autres...). Il demande donc au conseil de l'autoriser à lui faire effectuer les heures complémentaires – voire supplémentaires – nécessaires à la réalisation de ces tâches.

En conséquence, il sera procédé à la mise à jour de la fiche de poste de notre secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette résolution à l'unanimité des présents et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

**6/ Accord du conseil pour la signature de la convention partenariale entre notre commune et HBA, pour le déploiement des conseillers numériques :**

Le Maire donne lecture de l'extrait du registre des délibérations du conseil d'agglomération du jeudi 16/12/21 définissant le montant de la participation de Prémillieu à cette opération : 150 € par an pour 2022 et 2023.

Il présente ensuite le projet de délibération tel que proposé par HBA.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette résolution à l'unanimité des présents et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

**Questions diverses :**

1. Point sur les travaux en cours : réception des cuves à fioul pour la mairie, réception des devis pour le remplacement des portes d'entrée dans le bâtiment de l'ancienne cure, démarrage du chantier d'implantation des trois nouveaux points d'éclairage public, réception des devis pour la réalisation des plates-formes sur les lieux de stockage des poubelles (église et cimetière), élaboration du projet de sécurisation de la traversée du village avec l'aide de l'AGENCE01.
2. Des crochets à neige seront implantés sur le toit du four communal (protection devant les panneaux d'affichage)
3. Quelques dates :
  - réunion des conseillers pour la préparation des budgets le 25/02/2022
  - validation des budgets avec notre prestataire le 11/03/2022
  - opération « ouverture des chemins de TARD » en semaine 10
  - fermeture de la mairie du 3/8 au 22/8/2022 inclus
  - remise de la Marianne du Civisme suite à notre participation lors des dernières élections : le 14 juillet 2022

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
11 février 2022.

- baptême civil en mairie le 27/08/2022
- suite à la réception des devis concernant la remise en état du chemin de Chaillonnet, il apparaît nécessaire de reprendre le projet avec d'autres participations possibles (ONF, subvention?)

La séance est levée à 20h30.

\*\*\*\*

Prémillieu le 15 février 2022,

Le Maire Pascal TORRION



La secrétaire de séance  
Valérie BELISSANT

